



Sommaire

Editorial

Notre église : refuge ou prison ? Enfermés dans le clocher ! ou petit réquisitoire pour l'ouverture de nos églises de village.

Catherine Novet-Cottier, diacre, paroisse de Penthaz-Penthaz-Daillens



Cela s'est passé lors d'un dimanche de fête, dans l'un des trois villages de notre paroisse, à la fin du mois de mai. Une équipe de jeunes paroissiens préparent l'apéritif qui va suivre le culte. Comme il fait

beau, ils s'installent dans le jardin de l'église. En trinquant, après le culte, avec le président de notre assemblée de paroisse, ces jeunes expriment le souhait de visiter le clocher de l'église. Sans hésiter, le président les y emmène...

L'apéritif se termine. Quelques uns s'activent encore à ranger. Une équipe se retrouve à l'intérieur de l'église pour commenter la magnifique série de tableaux illustrant les dix commandements dans le cadre de l'événement ArtEdifices : pendant tout l'été et dans 32 lieux de cultes du Gros-de-Vaud sont exposées des œuvres d'art d'artistes venant de tout le pays. C'est une formidable occasion de redécouvrir nos vieilles églises et tout un patrimoine oublié, remis en valeur par des œuvres d'art modernes. Joli contraste qui invite à la découverte, pourquoi pas à pied, des trésors de notre région... vous trouverez toutes les infos à l'office du Tourisme d'Echallens.

Après un bon moment passé à admirer les tableaux, chacun décide de rentrer chez soi. On quitte les lieux, en prenant bien soin de fermer l'église à clé... en oubliant nos quatre lascars enfermés dans le clocher !

Grâce à un téléphone portable, ils appellent au secours et sont vite délivrés, ouf !

Que dire d'une diacre nouvellement arrivée qui enferme ses jeunes paroissiens dans l'église ? L'église serait-elle devenue une prison ?!

Cette anecdote heureusement sans conséquences nous montre qu'il nous faut questionner nos autorités ecclésiales et communales et leur poser cette question : est-il encore utile et nécessaire de fermer les églises à clé ? En ce qui me concerne la réponse est clairement non.

Quelle déception de trouver une église fermée à clé... Chacun a le droit d'entrer dans une église pour se retirer du monde un instant, prier, se recueillir en toute sérénité.

Un petit livret intitulé « Un temps pour prier » sera disponible dès le temps de Noël dans chaque église de nos villages. Il est là pour servir de guide à votre méditation si vous le souhaitez. Nos églises sont belles, havre de paix, de fraîcheur, refuge pour s'isoler un instant du bruit, du portable qui sonne...

Grâce à la belle initiative d'ArtEdifices, les églises du Gros-de-Vaud resteront ouvertes tout l'été.

Plus besoin de clé...

Comme le dit Jésus dans les évangiles : « Pour toi, quand tu pries, retire-toi dans une chambre, ferme sur toi la porte et prie ton Père qui est là dans le secret. »

Fermer sur soi la porte de l'église pour se recueillir, c'est une chose mais fermer son accès au pèlerin de passage, c'est dommage.

Je rêve d'une église ouverte, accueillante, chaleureuse, un endroit où grands et petits se sentent bien, à l'image de notre Dieu qui accueille chacun tel qu'il est.

Vous avez des idées pour animer l'église après l'été ? Quand les œuvres d'art seront parties, qu'allons-nous imaginer pour garder nos églises ouvertes et accueillantes ?

J'organise volontiers un petit café pour en parler. Bon été à vous !

Concours photo



Jeremy Dufour a gagné le concours et reçoit un bon pour une carte journalière d'une valeur de CHF 35.-



« Bonjour, Voici une photo prise ce jour, 5 juin 2015, depuis la Pl. Centrale par Jeremy Dufour.

- 2 Communications de la Municipalité
- 5 Conseil communal du 22 juin 2015
- 9 ArtEdifices 2015
- 9 2ème journée de la mobilité le samedi 19 septembre 2015 à la place Centrale
- 10 La Chrysalide
- 12 Entreprise Agencis
- 13 Mal de dos ? du stress ? fatigue ? ...
- 14 E-changez! Devenez famille d'accueil!
- 14 Bus Découvertes 2015
- 15 Courrier des lecteurs
- 15 Ouverture de la che-noille
- 16 Une saison bien remplie pour le FC Venoge
- 17 Reconnaissez-vous ces endroits ?
- 18 Protection solaire chez les enfants
- 18 Retraite au Monastère de Bosé
- 19 Memento, agenda et jubilaires
- 20 L'ouvrier au village

Impressum

Editeur responsable
La Municipalité de Penthaz

Mise en page
Joël Cavat

Comité de rédaction
Katherin Laffely, Joël Cavat

Correctrice
Valérie Werren

Impression
Imprimerie de Beaulieu SA

Adresse
Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthaz,
lecanancier@penthaz.ch

Administration générale, finances, police, tourisme, promotion économique, affaires culturelles et paroissiales, jubilaires

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Planzer

Planzer a donné, symboliquement, le premier coup de pioche pour la construction du nouveau centre logistique ; une petite cérémonie s'est déroulée le 6 juin.

S'il est vrai que ce futur centre logistique fait peur à beaucoup de Cancaniers, de par sa grandeur et de par ses activités, la Municipalité actuelle se réjouit de ce développement qu'elle doit aux personnes qui se sont battues pour enfin voir ces anciennes câbleries subir un lifting draconien, redonner une identité à ce lieu qui a eu ses années de gloire et de prestige, cet endroit qui a compté jusqu'à mille salariés. Je le disais, une page se ferme, une nouvelle s'ouvre et il est grand temps, aujourd'hui, de se tourner vers l'avenir. Les travaux sont prévus sur 2 ans.

ArtEdifice

Du 31 mai au 19 septembre 2015 découvrez les œuvres d'art d'une quarantaine d'artistes de renommée nationale à travers un parcours d'exposition au cœur du patrimoine architectural historique du Gros-de-Vaud.

Le Gros-de-Vaud est une région déjà connue pour sa nature et la diversité de ses paysages. Pour la première fois, Echallens Région Tourisme et l'Espace culturel Assens, ouvrent les portes des églises et des temples de la région pour une exposition d'art alliant balades et découvertes. En collaboration avec plus de trente

communes et paroisses du district, ArtEdifices 2015 propose un regard nouveau sur l'art actuel et sur notre patrimoine, à travers plusieurs circuits réunissant les œuvres d'une quarantaine d'artistes suisses.

A l'intérieur et à l'extérieur des édifices, les artistes ont pu choisir le site à même d'accueillir leur œuvre : Leurs sculptures, peintures, installations, vidéos, ont été le plus souvent conçues spécialement et s'intègrent avec respect au lieu de culte et à l'architecture historique, fruit de leur collaboration avec les communes et paroisses hôtes.

Au temple de Penthelaz, vous pourrez admirer les œuvres de Madame Esther Solanki, d'Argovie, qui présente une vingtaine de peintures qui s'intitulent « Mon chemin vers la liberté ». Le samedi 20 juin, l'artiste était sur place, de 11h.00 à 15h.00.

Bus découverte

Le principe est simple, un billet pour la journée et vous voilà libre de voyager, de vous arrêter et de reprendre le bus là où vous le souhaitez. Il passera par Penthelaz les 25 juillet et 8 août, pour un parcours ArtEdifice.

Organisation scolaire

Grâce à l'intervention de M. Alexandre Berthoud, député, Mme Anne-Catherine Lyon, recevra – enfin – les 6 communes le 1er juillet prochain.

SDIS

L'assemblée générale s'est déroulée le 17 juin, à Lusseroy-Villars ; outre les comptes qui présentaient une augmentation de CHF 4.05 par habitant, il a été décidé que le prix des loyers serait calculé en fonction des m2 des locaux mis à disposition. Le CODIR a respecté les objectifs fixés pour l'année 2014, soit :

- Tous les cahiers des charges.
- Conclusion de 4 contrats auprès de la Vaudoise Assurances : pour la flotte des véhicules, pour le contenu des bâtiments loués aux communes, une RC ainsi qu'une assurance juridique.
- Achat de deux véhicules Hilux.
- Suppression des services de parcs lors de manifestations.
- Prescriptions relatives au Règlement d'application.
- Achat du véhicule de l'Officier de Service.

Piscine

La pataugeoire a été livrée et posée. Très jolie, très moderne, elle est fonctionnelle depuis le 20 juin pour la plus grande joie des petits.



Routes et chemins, services industriels, protection civile et forêts

Pierre-André Ischi, municipal

Le lundi 8 juin dernier a eu lieu une assemblée au Service des Automobiles et de la Navigation (SAN). Le trafic étant pratiquement tout le temps engorgé autour du SAN de Lausanne, c'est donc pour offrir des conditions idéales d'examen que ce Service sera délocalisé à Cossonay. Pour les 40 examens quotidiens, 8 seront transférés à Yverdon, 8 à Nyon et 24 à Cossonay et ce dès le

31 août 2015.

La Municipalité déplore d'être mise devant le fait accompli. Une lettre a été rédigée pour bien montrer notre mécontentement.

Concernant le trottoir de la route de la Vuy bordant les 2 bâtiments de la Maison Ouvrière, la Municipalité est bien consciente du problème et nous allons y remédier.

Comme vous avez peut être pu le

constater nous avons acheté un scooter électrique pour l'ASP M. Thierry Parel.

Et pour finir avec une note optimiste, nous avons changé la porte du quai de chargement du Verger en espérant que cela résoudra le problème de courant d'air dans la salle du Conseil.

Police des constructions, urbanisme, mobilité, transports publics, espaces publics et cimetière, énergie renouvelable et développement durable

Piéric Freiburghaus, municipal

Réaménagement du Vieux-Village

Le projet de réaménagement du Vieux-Village a fait l'objet d'une présentation publique le 20 mai 2015 à la Grande-salle de l'Hôtel de Ville.

La Municipalité a enregistré les remarques du public, comme celles des deux commissions d'urbanisme et de modération du trafic. Elle affine actuellement, en collaboration avec le bureau mandataire, le projet en vue d'une mise à l'enquête publique à la fin de l'été 2015. Une information officielle paraîtra alors à ce moment-là.

Plan directeur régional, PDR

Rappelons que le Plan directeur régional, PDR, est l'outil traditionnel de la planification régionale prévu par la Loi vaudoise sur l'aménagement du territoire et les constructions, LATC. Ce document stratégique constitue un lien nécessaire entre les planifications cantonales et communales.

Le Plan directeur régional du Gros-de-Vaud a fait l'objet d'une présentation sous la conduite de Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement le lundi 15 juin 2015 à Echallens. A cette séance, les municipalités et les membres des commissions spécifiques étaient présents.

Ce document détermine les objectifs d'aménagement de la région et la manière de gérer les problèmes d'organisation du territoire dépassant le cadre communal.

L'identification des enjeux et le projet de territoire ont conduit à définir des orientations pour 8 thématiques majeures que sont :

1. l'habitat
2. l'emploi
3. la mobilité et les transports
4. l'environnement vert et le paysage
5. l'environnement gris
6. les surfaces d'assolement
7. le tourisme et les loisirs
8. les ressources énergétiques

Ce document est soumis à consultation publique dans les 37

communes du district, ceci **du 16 juin au 17 août 2015**. Il peut être consulté auprès de l'administration communale de Penthaz ou via Internet à l'adresse : www.gros-de-vaud.ch.

L'ensemble de la population peut intervenir dans le cadre de la consultation publique. Les remarques sont à communiquer à l'adresse de la Municipalité de Penthaz ou directement à l'Association de développement région Gros-de-Vaud, chemin des Petites Roches 1, 1040 Echallens.

Les dispositions actuelles de la LATC prévoient que le PDR doit être adopté par chacune des communes du district. Un préavis sera adressé au Conseil communal à l'automne 2015 en vue d'une approbation à fin 2015 ou début 2016. Précisons que les conseils communaux ou généraux ne pourront pas amender le PDR. Les remarques émises lors de la consultation publique prennent dès lors toute leur importance.

2^{ème} journée de la mobilité samedi 19 septembre 2015

La Municipalité a décidé d'organiser une nouvelle journée de la mobilité, ceci après le succès de la première édition. Cette nouvelle journée s'inscrira dans le calendrier officiel, afin de profiter de la communication faite au niveau du Canton.

La semaine européenne de la mobilité aura lieu du 16 au 22 septembre. Cette semaine thématique est l'occasion de promouvoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture, d'une façon ludique et conviviale. Ce sont près de 50 communes du Canton qui déclineront l'expression « *en voiture Simone* » et la détourneront afin de promouvoir les autres moyens de transports, soit la marche, le vélo, le bus, le tram, le métro et le train.

Comme l'an dernier, un programme récréatif et ludique sera proposé à notre population, ceci le samedi 19 septembre 2015. Une information spécifique sera diffusée début septembre.

Chacun sait que la mise sur pied d'une telle manifestation ne peut pas se faire sans le soutien et la collaboration active de bénévoles. La Municipalité invite chacun de vous à répondre favorablement aux prochains appels et vous en remercie d'ores et déjà.

Affaires sociales et affaires scolaires, santé, prévention, sports, informatique et service du feu

Yves Jauner, vice-syndic

Jeunes citoyens

Le 27 mars, nous avons reçu les jeunes qui entrent dans leur majorité civile et civique dans le courant de l'année. Après avoir passé les recommandations d'usage et présenter le film sur les pompiers du SDIS, nous avons partagé un repas en toute convivialité.

ASiCoPe

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ASiCoPe, les comptes 2014 ont été acceptés à la majorité. Les charges de l'ASiCoPe s'élèvent à CHF 7'196'746.80 pour 2014. Les charges selon le budget 2014 étaient de CHF 7'334'523

Le coût budgétisé de l'élève se monte pour 2014 à CHF 3'832.55 pour le primaire et CHF 3'995.93 pour le secondaire. Les comptes 2014 bouclent à CHF 3'819.69 pour le primaire et à CHF 3'987.18 pour le secondaire.

La participation des communes membres de l'ASiCoPe est de CHF 6'862'351.97 pour 2014. Pour Penthaz, le coût est de CHF 1'340'556.75.

AJERCO

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'AJERCO, les comptes 2014 ont été acceptés à la majorité.

Les charges de l'AJERCO s'élèvent à CHF 6'987'790.30 pour 2014. Les charges, selon le budget 2014, étaient de CHF 6'377'612

Le coût par habitant pour les comptes 2014 est de CHF 84.13.

Une assemblée extraordinaire a eu lieu en mai, l'objectif était de pouvoir accepter l'ouverture, suite à une opportunité de locaux, d'une UAPE de 12 places à Penthalaz.

Lors du prochain conseil AJERCO d'automne, le projet de développement du parascolaire sera présenté et voté par les communes membres.

La nouvelle UAPE, nommée « Les moussaillons » sera ouverte pour la rentrée scolaire 2015-2016. Les inscriptions sont gérées par l'AJERCO.

Santé & Sport

Dès le 1^{er} novembre, un nouveau cabinet médical sera ouvert au bâtiment Praz-Gérémoz 9. Le cabinet médical « Polyclinique de la Venoge ».

Des informations suivront dans le prochain « Cancanier ».

La mise en place de l'Urban training remporte un bon succès, cela permet de casser la routine quotidienne et de prendre du plaisir tout en faisant du bien à son corps.

ORPC (protection civile du Gros-de-Vaud)

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ORPC, les comptes 2014 ont été acceptés à la majorité. Pour l'année 2014, la répartition a été bonne, l'ORPC termine l'année avec un profit de CHF 11'144.75.

Les charges sont CHF 2'888'030.25. Le coût par habitants est de CHF 20.60.

Pour Penthalaz, cela représente CHF 61'983.

ARASPE (association régionalisation de l'action sociale Prilly Echallens)

Lors de l'assemblée du conseil intercommunal de l'ARASPE, les comptes 2014 ont été acceptés à la majorité. Les charges de l'ARASPE s'élèvent à CHF 6'093'166.11 pour 2014. Les charges selon le budget 2014 étaient de CHF 6'246'209

Le coût par habitant pour les comptes 2014 est de CHF 26.70.

Divers

L'association la « Courte Echelle », mise en place il y a une année par des bénévoles, va terminer son activité à fin juin. Cette association, placée dans les locaux offerts par la Commune permettait une garde des écoliers après l'école, ceci pour répondre à la demande des parents.

La commune tient à remercier tous les bénévoles qui ont œuvré dans cette association.

La Commune est consciente que l'ouverture des « moussaillons » ne va pas répondre à la demande des citoyens de Penthalaz. C'est pourquoi, en attendant le développement du parascolaire de l'AJERCO, nous avons demandé un accord à l'OAJE (Office d'accueil de jour des enfants) afin de pouvoir maintenir la prestation offerte par la « Courte Echelle ». Pour ce faire, nous engagerons du personnel pour la gestion de cette prestation. Il n'est par contre pas possible d'élargir davantage les horaires de cette prestation ; elle sera en effet ouverte uniquement après l'école et durant la période scolaire.

Dès que nous aurons l'autorisation de l'OAJE, une information sera donnée sur le site de la Commune de Penthalaz.

Je vous souhaite à tous un bon été et un bon Venoge festival !

Personnel communal, voirie, déchets, matériel et véhicules des services extérieurs et domaines

Didier Chapuis, municipal

Personnel

Service technique

Comme chacun a pu le constater nous cherchons une personne supplémentaire pour le service technique. Lors du dernier conseil je vous avais informé qu'un entretien avec les chefs de service allait avoir lieu afin d'évaluer la charge de travail de chacun. Bien que pressenti, le besoin en forces supplémentaires a été clairement établi lors de l'entretien avec M. Roan Vallat.

La création du poste de technicien communal en 2011 l'a été afin de palier à un déficit chronique de réponses aux besoins des services de l'Etat, des mandataires, des citoyens et de la Municipalité. L'arrivée de M. Vallat a permis de professionnaliser, crédibiliser la fonction tout en assurant un traitement des dossiers dans des délais conformes aux usages dans ce domaine d'activités. Ceci permet à la commune de bénéficier d'une plus grande autonomie de travail et de décisions. Par ailleurs un certain nombre de mandats de prestataires externes ont été supprimés.

Les exigences légales liées à cette activité sont très importantes et ne vont pas diminuer, bien au contraire. Il est essentiel que la Municipalité puisse compter sur un appui solide de la part de ce service. Avec la révision du PGA, la révision des plans de quartiers, le développement du site de Planzer, le suivi des nombreux travaux publics en cours et à venir et leur coordination avec les manda-

taires, la charge de travail ne peut plus être entièrement absorbée par une seule personne. La priorité dans les tâches qui seront données au nouveau collaborateur sera la police des constructions, la mise à jour du cadastre sous-terrain, les contacts avec les mandataires et la population.

Par ailleurs, la Municipalité souhaite que les connaissances spécifiques de ce service soient partagées et ne soient pas centralisées sur une seule et même personne.

D'autre part, une réflexion sur la tarification des services fournis sera étudiée dans un avenir plus ou moins proche.

Finalement, afin d'assurer une pérennité de ce service, il est aussi envisagé d'offrir certains services aux communes avoisinantes sous une forme qui reste encore à définir.

Absences

La Municipalité est attentive à la situation du personnel tant au greffe qu'aux services extérieurs en raison d'absences pour cause de maladie, absences qui risquent de perdurer. Tous nos vœux de rétablissement accompagnent les personnes concernées.

Local des jeunes

Un poste est à repourvoir pour la reprise après les vacances scolaires, c'est le pourquoi de l'annonce dans les journaux du Gros-de-Vaud et de Cossonay.

Bibliothèque

Madame Daniëla Lannez de Penthalaz a été engagée au 1er mai 2015 en remplacement de la personne démissionnaire.

Je vous encourage à visiter la bibliothèque intercommunale sise à Daillens. Depuis cette année, la commune de Lussery-Villars l'a rejointe. Cette bibliothèque est destinée à tous, petits et grands. Profitez de la prochaine offre promotionnelle de devenir membre en payant une cotisation réduite pour la première année.

Un sondage sur les heures d'ouvertures est actuellement en cours,

le formulaire est disponible à la bibliothèque ou dans les bureaux communaux.

Plan-Bois

Actuellement la priorité est mise sur la recherche de locaux afin d'héberger les services extérieurs pendant les travaux.

Suite au rapport de la commission ad hoc, la Municipalité a renoncé à l'installation d'une citerne de récupération des eaux pluviales.

Conseil communal du 22 juin 2015

Chantal Gacond

La séance du Conseil communal est ouverte à 19h30. M. Alain Pellet, Président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance. M. Pellet, Président, donne lecture de la lettre de démission de Mme Isabelle Hautier, Syndique, au 30 juin 2016. Le Conseil accepte à l'unanimité l'ordre du jour.

Un conseiller désire savoir si dans la recherche d'un aide pour le service technique, des contacts ont été pris avec les communes avoisinantes pour le partage de travail. M. Chapuis répond : nous avons des contacts avec Penthaz, Daillens, Villars-Lussery pour le PDDL. Nous avons élargi à Mex et Vufflens. Certaines communes ont de l'intérêt par rapport à cela mais nous devons définir dans quel cadre et quelles prestations nous pouvons offrir. Mme Borgeaud demande pour l'aménagement du Vieux-Village si on fait une mise à l'enquête avant de présenter un préavis. M. Freiburghaus répond par l'affirmative.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal relatif aux comptes 2014 et au rapport de gestion

Total des revenus : CHF 14'725'586,83. Total des charges : CHF 14'633'514,02. Résultat avant amortissement : CHF 92'072,81. Proposition d'amortissement : CHF 71'660,10 (préavis clés électroniques). Boni de l'exercice viré à Capital : CHF 20'412,71. Capital au 31.12.14 : CHF 1'171'606,54 (CHF 1'151'193,83 au 31.12.13). Les liquidités ont diminué de CHF 1'600'000.- en 2014, car la Municipalité a financé ses investissements par la trésorerie courante. La dette totale au 31.12.14 se monte à CHF 11'434'235.- ce qui représente CHF 3'630.- par habitant, et en 2004 la dette était de CHF 15'171'000.- pour CHF 6'713.- par habitant. Conclusions de Madame Isabelle Hautier, Syndique : C'est avec un grand soulagement que la Municipalité boucle les comptes 2014 avec un excédent de revenus. Le point faible reste l'estimation des rentrées fiscales. Dans son rapport de gestion, Mme Hautier remercie chaleureusement Mme Isabelle Gay-Crosier et M. Yvan RoCHAT, municipaux démissionnaires pour leur engagement, efficacité, dévouement et amitié

durant toutes ces années. Egalement un grand merci à tous les collaborateurs de la commune, des Petits-Poussins, de Midicroque, de la bibliothèque, du Local des Jeunes, de l'Association de la Piscine/Patinoire, les patrouilleurs, notre pasteur et son équipe, nos sociétés locales et tous ceux qui oeuvrent pour le bien de Penthalaz. Un merci tout particulier aux conseillers et conseillères communaux pour leur investissement et leur intérêt. Elle souhaite la bienvenue à M. Chapuis qui a rapidement pris ses marques et lui souhaite une belle et longue carrière au sein de la Municipalité.

Ci-dessous divers points du rapport de la commission de gestion :

Concept des déchets – déchetterie – moloks (séance du 29.01.2015)

- Les derniers moloks ont été installés au chemin d'Azilly
- 357'545 kg d'ordures ménagères générées par notre commune
- L'édicule public de la place Centrale est réservé aux personnes âgées, à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion. Malheureusement, des citoyens motorisés peu respectueux des consignes l'utilisent aussi et nous constatons que chaque fin de week-end, l'état de cet édicule est déplorable
- La Municipalité propose d'interdire le stationnement devant l'édicule public, d'instaurer des horaires d'ouverture (voir préavis municipal 2015-54)
- De janvier à juin 2014, nous avons récupéré 69'410 kg de déchets crus-cuits pour un coût de CHF 17'179,70
- Coût en 2014 pour l'élimination des déchets : CHF 453'784,41. La taxe forfaitaire au sac et l'impôt encaissés ne couvrent pas l'entier des charges d'où un déficit de CHF 57'533,61 pris sur l'impôt ordinaire cette année.

Organisation et planification des travaux des services extérieurs

- En décembre 2014, la Municipalité a reçu une note de synthèse suite à l'audit du personnel



En bref

41 conseillers sont présents
Adoption à l'unanimité du PV de la séance
du 16 mars 2015

A l'ordre du jour :

- 5 préavis
- 5 rapports
- Renouvellement du bureau du Conseil et des commissions de gestion et des finances
- Nomination/dissolution de Commissions

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal relatif aux comptes 2014 et au rapport de gestion

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal relatif au changement de 59 luminaires

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal concernant l'aménagement de l'Eco Point de la Place Centrale

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal concernant la démolition de l'ancienne station de filtrage des eaux industrielles du site des anciennes câbleries

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal relatif au règlement communal sur les aides individuelles à l'écolage en matière d'enseignement de la musique

Prochain Conseil communal: 5 octobre 2015

des services extérieurs. Ce document, confidentiel, démontre que les différentes actions entreprises ont pacifié la situation.

- Le service, sous la responsabilité de M. Jean-Luc Duperrex est composé de douze personnes (concierges et personnel extérieur) dont un apprenti.
- La commission a constaté une sensible amélioration dans l'image de notre village et remercie toutes les personnes du service extérieur pour tout le travail effectué durant l'année.

Sécurité publique – police – ASP (séance du 19.02.15)

La fonction d'ASP est définie par la Loi sur l'organisation policière vaudoise et de son règlement d'application. Voici le cahier des tâches de M. Thierry Parel :

- Veiller au respect des règlements communaux (dans les limites des compétences).
- Contrôler et dénoncer le stationnement.
- Gérer et réguler le trafic lors de manifestations, de travaux ou sur demande.
- Surveiller les parcs et promenades.
- Effectuer un travail de proximité aux abords des écoles.
- Exécuter les travaux liés à la police administrative et à la police du commerce.

La répartition de son temps de travail est de 90% terrain et 10% bureau. M. Parel partage son taux d'activité à raison de 80% à la commune de Penthalaz et les 20% restants à Penthaz. Il exerce également la fonction d'huissier communal à raison de 8 demi-jours par an.

La commission remercie M. Parel pour sa franchise et la transparence de ses propos.

Matériel informatique, gestion et maintenance

La commission a trouvé intéressant de faire une évaluation du parc et de la gestion du matériel informatique :

- Le câblage qui posait problème a été remplacé et répond aux normes de sécurité et de vitesse.
- Les serveurs ont été changés récemment et sont à jour.
- Une sauvegarde physique est effectuée chaque semaine sur un disque externe mis en lieu sûr.
- La Municipalité étudie la possibilité de sauvegarder sur le « cloud » auprès d'un hébergeur suisse.
- La GED (gestion électronique des documents) propre à la commune fonctionne à satisfaction.
- Les nouveaux terminaux ont un accès ouvert pour les ports USB. Un cadrage rigoureux sur l'utilisation de ces accès USB devra être mis en place pour éviter tout problème d'intrusion et de virus.
- La Commission recommande de ne pas renouveler le parc d'imprimantes personnelles et de ne garder que l'imprimante centrale multifonction.

La commission remercie les divers intervenants pour la grande mise à jour au début 2015, pour le travail qui est fait au quotidien et qui permet de garder le site de la commune à jour et convivial.

Bâtiments, collège du Cheminet (séance du 12.03.2015)

- Les deux façades du bas nécessitent d'être rénovées, ceci permettrait une amélioration énergétique
- Les deux chaudières arrivant en fin de vie, il est prévu de les changer via le budget 2016 de l'Asicope.
- Il y a un problème dans le plafond de l'aula mais il semblerait que cela ne soit pas dangereux pour la santé des utilisateurs.
- Les murs des couloirs mériteraient un rafraîchissement avec

des matériaux plus faciles à l'entretien.

La commission remercie M. Martin et ses collègues pour l'excellent entretien du bâtiment.

DDP, droits de superficie chemin du Mont-Blanc / Parcelle 585, chemin des Fourches, devenir / Centre multifonctionnel Venoge, conformité au permis de construire (séance du 16.04.2015)

- Résidence les Pins, chemin du Mont-Blanc 8 : La mise en conformité, suite au courrier du 31 mars dernier à la Préfecture, n'a pas été faite par le propriétaire. La Municipalité a adressé une nouvelle lettre à la Préfecture et attend une réponse. Aucune réponse, non plus sur la manière de calculer le montant des loyers.
- Parcelle 585 du chemin des Fourches, d'une surface de 1510 m² a été promise-vendue pour un montant de CHF 180'000.- à la société Largo Immobilier SA, qui avait un projet de dépôt avec un appartement. Aucune réponse claire et franche n'a été donnée à la Municipalité concernant le dépôt. La Municipalité décide de ne pas signer l'acte de vente, malgré la promesse. Il faut s'attendre à un recours et à une amende de CHF 20'000.-.
- Quant à la mise en conformité du centre multifonctionnel, tout n'est pas encore fait et la Municipalité a adressé un nouvel écrit à la préfecture.

Contrôle des comptes (séance du 19.05.2015)

La commission de gestion fait les remarques suivantes :

- Le choix de la variante en couverture invalidité n'est pas optimal
- Les sommes d'assurance bâtiment (ECAI) pour le temple (CHF 1'400'000.-) et le logement (CHF 342'000.-) du concierge au chemin du Collège 1, semblent sous-évaluées.
- Les installations techniques ont une police séparée. Il serait peut-être opportun d'avoir une couverture globale sur une seule police.
- La Municipalité est invitée à demander une analyse globale du portefeuille d'assurance et d'avoir une vue d'ensemble de leur couverture.
- Un compteur électrique a été posé pour la buvette et il est prévu d'en poser un pour la patinoire, la saison prochaine, afin de connaître la consommation pour refroidir la glace.
- Le constat de la commission de gestion est que les tâches sont plus complexes et plus nombreuses pour les communes. Elle félicite toutes les personnes qui oeuvrent au quotidien pour le bon fonctionnement de Penthalaz. La Municipalité et les services communaux ont su faire écho à diverses remarques ou suggestions émises par les membres du Conseil communal.

Les comptes bouclent avec un bénéfice de CHF 92'072,81 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 863'700.-. Cette situation est due à une augmentation des recettes et à des charges bien maîtrisées.

La commission de gestion invite à accepter le préavis municipal et le rapport de gestion. Le préavis municipal et le rapport de gestion sont acceptés à l'unanimité.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal relatif au changement de 59 luminaires

Il reste à remplacer en priorité 271 sources lumineuses à vapeur de mercure dont l'efficacité énergétique est mauvaise, puis en seconde phase les sources gourmandes en énergie. Ces deux actions permettent de moderniser les infrastructures et d'économiser rapidement la consommation électrique. Les 59 luminaires vont être changés sur plusieurs routes, dont par exemple : Route de la Vuy,

Chemin du Mont-Blanc, Chemin de Bellevue, etc. La luminosité baissera automatiquement de 50% de 23h00 à 05h00 (standard). Il restera environ 200 luminaires à changer, ce qui s'effectuera sur plusieurs années.

Nous économiserons 23'335 kWh et CHF 4'667.- par an, soit l'équivalent de 5 ménages.

Le coût des travaux se monte à un total TTC de CHF 153'000.-.

La commission demande comment cela va se passer pour les 200 luminaires à vapeur restants, alors que ce type de source ne sera plus produit dès 2015 ? La Municipalité répond qu'il y a des stocks suffisants en attendant l'échéance de 2018 et que, pour le renouvellement du solde, des préavis seront présentés à raison d'un par année, sur trois ans.

La commission invite à accepter le préavis municipal. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

Le Conseil accepte à la majorité le préavis municipal concernant l'aménagement de l'Eco Point de la Place Centrale

Ce site est destiné au recyclage et au dépôt de déchets en petites quantités. Il est réservé exclusivement aux habitants de Penthaz et prioritairement aux personnes ne disposant pas de moyen de transport pour se rendre à la déchetterie intercommunale. Les Autorités se réservent le droit de demander la carte de déchetterie aux utilisateurs de cet Eco Point. Nous constatons que ce site est utilisé abusivement avec accumulations de déchets. La Municipalité propose les aménagements suivants :

- Afin de limiter l'accès au local, des portes s'ouvrant et se fermant automatiquement du lundi au vendredi de 07h00 à 19h00 pour le recyclage du PET, de l'huile, des habits, des capsules de café et du verre. Rien ne change pour l'accessibilité des moloks.
- Des panneaux de signalisation et d'une chaîne afin d'interdire l'accès aux véhicules.
- Des arbustes seront plantés en remplacement des Acacias qui sont en fin de vie.

Une grande partie des travaux sera exécutée par les employés du service extérieur.

Le coût des travaux s'élève à CHF 40'000.- et sera financé par la trésorerie courante, donc aucune incidence sur le plafond d'endettement. La commission des finances a constaté :

- Les dépôts en dehors des containers et l'incivilité de certains citoyens sont un problème sérieux d'hygiène, d'image et de respect d'un bien public.
- Le site est sous surveillance vidéo.

La commission n'est pas convaincue par les deux portails coulisants, elle est par contre d'avis du bien-fondé de la pose d'une chaîne (amovible pour le camion) et de signalétique – pas seulement d'interdiction, mais aussi d'informations claires sur les conditions de dépôts de déchets.

La commission n'est pas persuadée du projet tel que présenté et invite les conseillers avec regret à refuser le préavis municipal.

M. Chapuis remercie la commission des finances qui a fait son travail en toute indépendance. Dans ce dossier il y a des certitudes, des convictions et une inconnue. La certitude est que l'Eco Point est au centre du village. Tout le monde peut constater les dépôts sauvages qui sont régulièrement laissés à même le sol. Cette situation dure depuis trop longtemps. La conviction est que cet endroit reste un Eco Point et n'est pas une déchetterie. Il faut donc diminuer le temps d'accessibilité. Il reste une inconnue : le nombre de dépôts que nos collègues du service extérieur trouveront le lundi matin. Lors de discussions avec la commission, le problème principal était le coût des portes. C'est pourquoi en cas d'acceptation du préavis, la

Municipalité réalisera une installation moins onéreuse avec la pose de portes grillagées avec un devis chiffré à CHF 23'000.-. Les délais étaient trop courts pour faire un autre préavis. Finalement, une information sera faite à la population sur le rôle de cet Eco Point.

Les différentes interventions des conseillers : (*réponses en italique*)

- Cet Eco Point devrait être réservé aux personnes ne possédant pas de véhicules et le volume des déchets diminuerait fortement. *C'est juste mais il est impossible de verbaliser les personnes qui se parquent à la place Centrale et déposent leurs déchets à l'ECO-POINT. (M. Chapuis)*
- On ne peut pas mettre de sacs taxés à la déchetterie. *M. Chapuis a une séance le lendemain avec les communes de Gollion et Penthaz et ce point va être traité.*
- Le rapport de la commission n'est pas clair et n'explique pas pourquoi la commission refuse le préavis. *Nous sommes d'accord avec la signalétique, avec les caméras mais pas avec le coût des portes qui nous a paru disproportionné. C'est pourquoi nous avons refusé le préavis.*
- On devrait faire plus de prévention et moins de répression. Et j'approuve la position de la commission. Pendant la séance le coût est de CHF 40'000.- et ce soir il passe à CHF 23'000.-. Le préavis aurait dû être retiré, il y a vice de forme. *Le problème de l'édicule dure depuis trop longtemps, il faut que l'on avance. Légalement, je ne pouvais modifier ce préavis qui avait déjà été présenté par contre la commission aurait pu faire un amendement. (M. Chapuis)*
- Ne pourrait-on pas mettre des grilles provisoires (grillages de chantier) pour voir comment cela se passe ? *Je suis d'avis qu'il faut mettre des installations officielles si l'on veut que la population respecte les consignes. (M. Chapuis)*
- Formellement on vote pour un montant maximum. Si la Municipalité nous dit qu'elle va installer ces portes pour CHF 23'000.-, le conseil communal a le droit de faire confiance à la Municipalité et d'accepter le préavis.
- Jusqu'à quand va-t-on garder cet Eco Point ? Connaissez-vous le nombre de personnes pour qui cet Eco Point a été construit ? *On va tester et voir comment cela se passe. Si on se rend compte dans une année ou deux que ça ne va pas on envisagera peut-être la fermeture de cet endroit. Ce que, à titre personnel je ne souhaite pas. (M. Chapuis)*
- Il y a deux messages un peu mixtes, le premier est un message d'information qui invite les gens à recycler et l'autre un message de répression. Le conseiller craint que les déchets s'amoncellent devant les moloks et sans amélioration. Il invite à refuser le préavis et propose de réfléchir à un projet qui soit plus dans un sens éducatif et responsable.

Le Président du conseil met au vote le rapport de la commission. Le rapport de la commission est refusé à la majorité.

Le Président du conseil met au vote le préavis municipal. Le préavis municipal est accepté à la majorité.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal concernant la démolition de l'ancienne station de filtrage des eaux industrielles du site des anciennes câbleries

L'ancienne station de filtrage des eaux industrielles du site des anciennes Câbleries appartient à la commune. Les pompes ont cessé de fonctionner en 2006. Depuis la station de filtrage a subi des déprédations et est dangereuse. La Municipalité a décidé de démolir ce bâtiment.

D'entente avec Planzer qui démolit ses bâtiments, nous pourrions

profiter de l'infrastructure de leur chantier afin de démolir le nôtre. Le coût de ces travaux s'élève à CHF 51'000.- et sera financé par la trésorerie courante. Il n'y aura pas d'incidence sur le plafond d'endettement.

M. Andrey espère que les matériaux d'obstruction de ce puits respectent la nature. Il demande pourquoi n'a-t-on pas demandé à l'armée de faire un exercice et de démolir ce bâtiment ? M. Ischi répond que les matériaux utilisés sont respectueux de la nature et que l'armée n'est pas si bon marché que ça.

La commission invite à accepter le préavis municipal. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

Le Conseil accepte à l'unanimité le préavis municipal relatif au règlement communal sur les aides individuelles à l'écolage en matière d'enseignement de la musique

Lors de la séance du dernier Conseil, le préavis no 2015-50 a été accepté. Comme l'exige la procédure, nous avons fait parvenir au Chef du département, le règlement pour approbation. Le service cantonal a remarqué une erreur à l'article 5, au 3ème alinéa :

« *Les ayants droits présenteront leur demande à la Municipalité dans les trois mois suivant l'établissement de la facture de l'école de musique en joignant une copie de la dernière déclaration d'impôts de la famille ainsi que les justificatifs de revenus nécessaires sur les trois derniers mois. Une décision écrite avec moyen de droit leur sera notifiée.* »

En cas de recours d'un ayant droit, la Municipalité ne pouvait pas prendre de décision et le recours devait être adressé à la Cour de droit administratif et public, ce que nous trouvions aberrant.

Il y a donc lieu de corriger cette erreur :

Article 5 : Les ayants droits présenteront leur demande au greffe (ou à la bourse communale) dans les trois mois suivant l'établissement de la facture de l'école de musique en joignant une copie de la dernière déclaration d'impôts de la famille ainsi que les justificatifs de revenus nécessaires sur les trois derniers mois. Une décision écrite avec moyen de droit leur sera notifiée.

La commission invite à accepter le préavis municipal. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité.

Les rapports de cette séance sont disponibles sur notre site web www.penthalaz.ch (zone téléchargement répertoire «Rapport des commissions»).

Renouvellement du bureau du Conseil pour l'année 2015-2016

Président du Conseil : M. Alain Pellet

1er Vice-président : M. Eric Joseph

Scrutateurs : Mme Corinne Borgeaud et M. Claude-Alain Zbinden

Scrutateurs-suppléants : Mme Caroline Villard Le Bocey et Mme Pascale Zbinden

Election de la Commission de Gestion pour l'année 2015-2016

Mme Sandrine Berthoud, MM Marc-Eugène Viret et Stéphane Zürcher

M. Pierre-Yves Dénéreaz, M. Claude-Alain Zbinden

Mme Corinne Borgeaud, M. Daniel Traini

Election de la Commission des Finances pour l'année 2015-2016

MM Fritz Wälti et Jean-Pierre Monachon

MM Marc Perroulaz, Pierre-Michel Devenoge, Pascal Lerch

MM Claude Brocard, Daniel Rochat

Nomination/dissolution de Commissions

Trois commissions ont été nommées :

- Bâtiment terrain de foot
- Mise en conformité des sites
- Rénovation du collège du Cheminet

Divers

M. Andrey signale que la route de Lausanne, en face de la station Agip, est dans un état lamentable et pense aux riverains qui sont dérangés par les camions. Il demande quand est-ce qu'elle sera réparée. M. Ischi répond le plus rapidement possible mais nous rappelle que l'on a jusqu'en 2018 pour effectuer ces travaux.

M. Wälti demande à la Municipalité d'intervenir auprès de Planzer afin de couper les arbres à Plan-Bois, avant qu'ils n'endommagent les fils électriques. Mme Hautier répond que ça sera fait.

M. Chapuis remercie pour la décision concernant l'Eco Point et la prend comme un cadeau d'anniversaire.

M. Burnat apporte une précision concernant le vote sur l'Eco Point. Il informe que selon art. 35 alinéa 6 : Les rapports des commissions ne sont pas soumis au vote. Par contre les propositions de modification d'un préavis municipal sont des amendements selon l'art. 35a alinéa 2. Ainsi les amendements sont soumis au vote en premier, le projet municipal en deuxième et ensuite en fonction des résultats, ils sont soumis au vote les uns par rapport aux autres. M. Pellet explique que comme le rapport de la commission proposait à l'assemblée de refuser le préavis, il a d'abord fait voter le rapport et ensuite le préavis.

M. Joseph n'est pas tout à fait d'accord et se réfère au règlement du conseil communal de 2006, art. 75 : la discussion étant close, le président propose l'ordre dans lequel il entend faire voter. Donc, le président a bien décidé.

M. Burnat signale que ce règlement doit être changé et n'est pas en adéquation avec la loi sur les communes.

Mme Hautier remercie pour la confiance témoignée à la Municipalité ce soir. Elle adresse un grand merci à la commission de gestion. Les séances ont été très constructives et la commission a fait un très bon rapport. Elle profite de souhaiter de bonnes vacances à tout le monde.

M. Pellet informe que depuis le 1er juillet 2014 jusqu'à aujourd'hui, 14 thèmes ont été cités et votés. Le bureau du Conseil s'est réuni 3 dimanches pour procéder au dépouillement des votations. Le bureau s'est également réuni le 30 novembre et le 21 décembre 2014 pour l'élection d'un nouveau membre au sein de la Municipalité. En plus des manifestations ponctuelles, deux dates sont à souligner : le 13 septembre 2014 la première journée de la mobilité douce le 30 mai 2015 journée de rencontre « Autour du monde » qui ont eu beaucoup de succès et ont été très appréciées.

M. Pellet remercie la Municipalité pour son excellent travail, la secrétaire, Mme Claudine Martin et sa remplaçante, Mme Sylvette Grandchamp, les scrutateurs, les suppléants, tous les services de l'administration communale et les conseillers. Il souhaite à tous une très belle pause estivale. La séance est levée à 21h50.

Pour de plus amples informations, le PV de cette séance sera disponible sur notre site web www.penthalaz.ch (zone téléchargement répertoire «PV du conseil»), après acceptation dudit PV lors du prochain conseil.

ArtEdifices 2015

Parcours d'art au cœur du patrimoine architectural du Gros-de-Vaud

La Municipalité



**ArtEdifices
2015**

Du 30 mai au
19 septembre 2015

Du 31 mai au 19 septembre 2015 découvrez les œuvres d'art d'une quarantaine d'artistes de renommée nationale à travers un parcours d'exposition au cœur du patrimoine architectural historique du Gros-de-Vaud.

Le Gros-de-Vaud est une région déjà connue pour sa nature et la diversité de ses paysages. Pour la première fois, Echallens Région Tourisme et l'Espace culturel Assens ouvrent les portes des églises et des temples de la région pour une exposition d'art alliant balades et découvertes. En collaboration avec plus de trente communes et paroisses du district, ArtEdifices 2015 propose un regard nouveau sur l'art actuel et sur notre patrimoine, à travers plusieurs circuits réunissant les œuvres d'une quarantaine d'artistes suisses.

A l'intérieur et à l'extérieur des édifices, les artistes ont pu choisir le site à même d'accueillir leur œuvre : Leurs sculptures, peintures, installations, vidéos, ont été le plus souvent conçues spécialement et s'intègrent avec respect au lieu de culte et à l'architecture historique, fruit de leur collaboration avec les communes et paroisses hôtes.

Durant la saison, des animations, concerts et autres événements sont organisés sur différents sites du parcours d'exposition par les communes et associations locales.

Exposition tout public, visite libre.

Informations/Contact

Echallens Région Tourisme
Place des Petites Roches 1
1040 Echallens
021 881 50 62
www.echallens-tourisme.ch

Espace culturel Assens
Route du Moulin 9
1042 Assens
021 881 16 77
www.espace-culturel.ch

2ème journée de la mobilité le samedi 19 septembre 2015 à la place Centrale

Piéric Freiburghaus, au nom de la Municipalité et du comité d'organisation

PENTHALAZ

Par-ci Par-là



PAS A PAS

chaque pas prolonge et enrichit la vie

La semaine européenne de la mobilité aura lieu du 16 au 22 septembre 2015. Cette semaine thématique est l'occasion de promouvoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture, d'une façon ludique et conviviale. Ce sont près de 50 communes du Canton qui déclineront l'expression « en voiture Simone ! » et la détourneront afin de promouvoir les autres moyens de transports, soit la marche, le vélo, le bus, le tram, le métro et le train.

Après le succès rencontré lors de la 1^{ère} édition de 2014, la Municipalité a décidé d'organiser une nouvelle journée de la mobilité, qui s'inscrira, cette fois-ci, dans le calendrier officiel afin de profiter de la communication faite au niveau du Canton.

Si le slogan officiel « en voiture Simone ! » peut paraître à première vue étrange, c'est au second degré que nous devons le comprendre. C'est en effet un signal de départ, de changement. C'est le moment d'initier, de prendre de nouvelles habitudes.

« en train Simone ! c'est plus tranquille et on arrive à l'heure pile. »

« à vélo Simone ! c'est plus écologique et ça fait des jambes toniques. »

« à pied Simone ! ça fait du bien et on peut croiser les copains. »

Des formes différentes, mais un message commun : moins de stress, une amélioration de son état de santé et de son espérance de vie, plus de sociabilité et un geste pour la planète.

PENTHALAZ ... Par-ci ... Par-là ... Pas à Pas ... chaque pas prolonge et enrichit la vie ...

Notre propre slogan est d'autant plus fort et vivant, alors lorsqu'il est confirmé par Simone, Marcel, Raoul et Alonzo.

Comme l'an dernier, un programme récréatif et ludique vous sera proposé. Une information spécifique et détaillée sera diffusée début septembre.

Chacun sait que la mise sur pied et la réussite d'une telle manifestation ne peut pas être sans la participation, le soutien et l'enthousiasme de toutes et tous.

La Chrysalide

Katherin Laffely

À Penthalaz, nous avons la chance d'avoir 2 structures qui accueillent les petits enfants : la garderie la Chenoille avec des horaires permettant aux 2 parents de travailler toute la journée et la Chrysalide, jardin d'enfants ouvert 4 matinées par semaine.



La Chrysalide, jardin d'enfants est depuis toujours situé dans les locaux de la maison paroissiale. Il a été créé autour des années 1980 par Madame Christine Gfeller et accueillait les enfants avant la scolarité sous l'appellation «l'école du mardi». En 1999, Madame Esther Cornaz reprend cette structure en lui donnant le nom «La Chrysalide» et ouvre 2 matins par semaine. Après 3 ans, Madame Liliane Poncet reprend la Chrysalide en compagnie d'Isabelle Guillemain. Dès 2005, Isabelle Guillemain reprend les rennes de la structure et elle est secondée par sa soeur Madame Catherine Traini. Leur activité est autorisée par l'OAJE. L'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) est chargé de l'application de l'Ordonnance fédérale réglant le placement d'enfants à des fins d'entretien (OPE) et de la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Il assure l'évaluation des conditions d'accueil ainsi que la surveillance régulière des institutions. De plus, le jardin d'enfants est contrôlé tous les 2 ans par l'office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Cela montre le sérieux de ce service mis à disposition des parents et des enfants. Sur le site de Vaud famille et sur le site du village, vous pouvez trouver la référence. <http://www.vaudfamille.ch/N3061/la-chrysalide-jardin-d-enfants.html>

Fonctionnement

La Chrysalide accueille les enfants dès 30 mois jusqu'à l'entrée à l'école obligatoire (4-5 ans - 1ère Primaire HarmoS) de 8h30 à 11h15, les mardis, mercredis, jeudis et vendredis. La Chrysalide est ouverte 10 mois par année et fermée pendant les vacances scolaires. Les enfants des 3 villages et même des villages environ-

nants pour autant qu'il y ait encore de la place, peuvent bénéficier de l'encadrement de ces deux dames très expérimentées.

Elles acceptent 12 enfants par matinée 1 à 2x/semaine. Cette structure privée et indépendante demande CHF 70.- par mois pour une fréquentation hebdomadaire et CHF 130.- / mois pour une fréquentation de 2 matinées par semaine.

Activité

S'occuper de 12 enfants chaque matin est un travail. Chaque jour, les 2 soeurs réfléchissent, élaborent, mettent sur pied des activités adaptées aux enfants.

Elles offrent une palette d'activités très valorisantes comme le chant, la gestuelle, les jeux éducatifs, les jeux extérieurs, les promenades, une attention soutenue et un encouragement constant.

Une fois par année les enfants partent en course d'école avec au programme une marche, un pique-nique et des jeux. Les enfants fêtent aussi les anniversaires et la fête des mères de façon conviviale et interactive. De plus, à Noël une petite fête est organisée avec les parents où les enfants chantent et récitent les chants et poésies appris et ensuite un bol de soupe est partagé.

Les parents choisissent de mettre leurs enfants à la garderie pour plusieurs raisons :

- augmenter la sociabilité avec les petits camarades,
- créer des relations extra-familiales,
- apprendre à vivre avec des autres en partageant, en écoutant et en parlant,
- vivre d'autres règles de vie, d'autres rituels de vie,
- favoriser l'apprentissage d'actes particuliers comme



faire la cuisine, la peinture ou des bricolages,
- permettre à l'enfant de se préparer pour l'école,
- commencer à se détacher des parents et comme le dit si bien Isabelle, le cordon ombilical n'est pas coupé mais il se rallonge !

Et pour les parents aussi cela entraîne des conséquences intéressantes comme faire connaissance entre parents, apprendre à faire confiance à d'autres personnes et s'ouvrir à d'autres horizons...

Isabelle et Catherine suivent les enfants pendant 2 ans et apprennent à bien les connaître.

Sécurité

Concernant les normes de sécurité, chaque enfant a une fiche avec ses coordonnées et celles de ses parents. Si un enfant fait une chute ou a un besoin particulier pendant la matinée, Isabelle et Catherine savent ainsi à qui s'adresser. Les enfants viennent à la garderie et en repartent toujours accompagnés des mêmes personnes. Les parents reçoivent un règlement du jardin d'enfants qui les informe sur la prise en charge. En cas de soucis ou questionnement sur le développement d'un enfant, Isabelle et Catherine en discutent tout d'abord avec les parents puis peuvent demander conseil au SEI (service éducatif itinérant) ou au SPJ (service protection de la jeunesse).

Formation continue

Isabelle et Catherine se tiennent au courant des méthodes d'éducation, des apprentissages existant et bénéficient d'un réseau personnel pour partager et parler de leur travail. De plus, elles savent qu'elles peuvent utiliser le PEP (petite enfance et pédagogie) qui est un organisme d'aide et de conseil payant qui offre de temps à autre une soirée d'information.

Evolution

Le profil des enfants change au fil des ans. Les enfants deviennent de moins en moins autonome pour les actes de la vie quotidienne (mettre ses chaussures, sa veste, attacher son bonnet), sont de plus en plus à l'aise avec les outils de média ou informatiques. Les parents ont davantage de craintes et sont très attentifs à une sécurité ambiante.

Avenir

Comme vous l'avez peut-être lu dans le dernier Cancanier, des réflexions sur la rénovation de la maison de paroisse sont en cours. Pour l'instant, le jardin d'enfants bénéficie de locaux agréables avec un loyer modeste en relation avec les prix demandés.

À l'avenir, Isabelle et Catherine souhaitent poursuivre leur activité car elles aiment ce qu'elles offrent, mais la location des locaux ou même le site de leur travail sera remis en question par la rénovation de la maison de paroisse.

Vous pouvez les aider si vous connaissez un local qui peut leur convenir et leur en parler. Elles sont ouvertes à toute proposition pour continuer à encadrer et voir grandir les enfants en âge de pré-scolarité.



Pour terminer, sachez qu'il reste quelques places disponibles pour la rentrée de septembre. N'hésitez pas à contacter Isabelle ou Catherine pour inscrire vos enfants.

La Chrysalide
Jardin d'enfants
Foyer paroissial
1305 Penthalaz
Isabelle Guillemin
Praz-Gérémoz 14
1305 Penthalaz
Isabelle 077 410 21 72
Catherine 079 388 10 31
isabelleguillemin@sunrise.ch

Entreprise Agencis

Katherin Laffely

De temps en temps, l'envie de changer de cuisine, de salle à manger, de tout faire à neuf dans son appartement ou dans sa maison nous titille... à qui s'adresser afin de rendre un chez-soi harmonieux et beau ? une seule adresse à Penthalaz : AGENCIS

Début

Depuis 13 ans, cette entreprise de menuiserie-ébénisterie est installée à Penthalaz. Monsieur Laurent Bardinet, directeur, a un brevet français d'agencement d'intérieur. A la fin de ces études, il a déménagé en Suisse et a travaillé durant 10 ans dans une grande structure d'agencement. Puis, bien au courant des habitudes et spécialités suisses, avec un associé, ils ont décidé de fonder leur propre entreprise. Un local à Cossonay leur a permis de débiter dans la région. L'opportunité de racheter la menuiserie Guy Lugeon à Penthalaz leur a ensuite permis de s'agrandir et de s'installer confortablement. Après un réaménagement des locaux très spacieux, l'entreprise permet à une douzaine d'ouvriers d'exercer leur métier.

Spécificités

Tout de suite, Monsieur Bardinet me parle de son métier, métier-passion.

Ce qui l'intéresse est la conception de l'aménagement complet d'un intérieur. Monsieur Bardinet a un contact direct avec la clientèle et c'est lui qui va discuter, regarder, proposer, mettre en projet l'intérieur d'une pièce, d'un appartement, d'une maison, d'un magasin ou d'un restaurant. Le client montre les locaux à aménager, Monsieur Bardinet va imaginer, dessiner, créer, proposer une cuisine, un salon, une salle à manger, une salle de bain, un appartement entier. Le devis est proposé et après accord entre les 2 parties, la mise en oeuvre peut commencer dans les ateliers de Penthalaz. Les ébénistes ont la particularité de créer un meuble sur mesure ou un ensemble de A à Z et vont jusqu'au bout du projet. Ils travaillent aussi bien du vieux bois que du matériel moderne et tous les styles sont réalisables au sein de la structure. Ils partent de la planche en bois à la réalisation complète du meuble fini.

La grande diversité du travail est une spécificité très appréciée de toute l'équipe.

Certains s'occupent plus particulièrement du giclage (vernis, peinture) et d'autres vont ensuite poser la réalisation sur place chez le client. L'atelier est rempli de machines très perfectionnées et indispensables à la création.

Clientèle

La clientèle d'Agencis réside dans tout le bassin lémanique et s'étend de Genève à Zermatt. C'est une clientèle haut de gamme et exigeante qui trouve ce qu'elle cherche au sein de cette entreprise de grands professionnels.

De plus, Monsieur Bardinet collabore depuis une dizaine d'années avec un bureau d'architecture qui le mandate régulièrement pour l'aménagement d'intérieurs.

Si vous n'avez jamais entendu parler de cette entreprise, c'est parce que Monsieur Bardinet privilégie le bouche à oreille et une relation de confiance s'est instaurée au fil des années avec sa clientèle.

Monsieur Bardinet a la passion de créer des intérieurs complets et propose à ces clients une carte de visite originale : un appartement

qui sert de show-room et où les clients peuvent vivre le temps d'un weekend. Cette carte de visite permet de mesurer la qualité du travail fait, la praticité du produit, de sentir l'atmosphère de l'endroit, d'en admirer l'esthétique.

Monsieur Bardinet s'occupe aussi des devis et de la facturation. La calculation est difficile mais grâce à une expérience de plus de 25 ans dans le métier, il se rend compte que ces devis ont souvent peu de différence avec les maisons concurrentes.

Nouveautés

Les nouvelles technologies sont suivies lors de congrès et salons en Italie ou ailleurs. Toujours au courant des récentes tendances en terme de carrelage, bois, verre, sanitaire, il est plus facile de les proposer à une clientèle friande d'innovations. Ensuite, utiliser ces nouveautés représentent un challenge qui plait à Monsieur Bardinet. Par exemple, il vient de créer une cuisine avec face électrique où le simple fait d'appuyer sur une porte, l'ouvre...

Personnel

Une secrétaire s'occupe de la partie administrative et comptable, 5 ébénistes-menuisiers créent les meubles et agencements et 5 ouvriers sont toujours en route pour poser les créations.

Les ouvriers qui travaillent à AGENCIS font 41 heures de travail par semaine qui sont souvent dépassées à cause des nombreuses demandes. Ils ont droit à 5 semaines de vacances par année et 6 semaines à partir de 50 ans. Actuellement, l'entreprise accueille un apprenti et de temps à autre un stagiaire est de passage pour une semaine d'observation.

Avenir

Monsieur Bardinet désire continuer à honorer les commandes, demandes et travaux d'aménagement de ses clients avec le même professionnalisme et la même équipe motivée et compétente.

Il aimerait aussi concevoir des produits finis : c'est-à-dire, acheter un appartement ou une maison, l'aménager complètement avec toute une technologie de pointe de haut standing et le vendre. C'est un défi intéressant, innovateur et très stimulant.

Comme vous l'avez sûrement compris, l'entreprise AGENCIS ne dort pas sur ses lauriers mais est toujours à la pointe de la perfection.

Contact
AGENCIS
Laurent Bardinet
Route de Vuy 15
CH-1305 Penthalaz
Tél. 021 862 26 20
fax 021 862 26 40
portable 079 373 37 29
agencis@freesurf.ch



Mal de dos ? du stress ? fatigue ? ... Rien de tel qu'un massage thaïlandais traditionnel à « la maison où on se sent bien » !

Nim Kunanya Yodsing de l'institut « BAAN SABAI »

Dans le courant du mois d'octobre 2014, Kunanya Yodsing, plus connue sous le nom de Nim, a ouvert l'institut «Baan Sabai» à la route de la Gare 32. Dans ce lieu de calme et de détente, elle propose différents massages issus de la tradition thaïlandaise. Thérapie ancestrale toujours très en vogue dans son pays, cet art était autrefois pratiqué par des ermites considérés comme les « médecins de Bouddha ». Les massages thaïlandais permettent, entre autres, de stimuler la circulation sanguine, de libérer les lignes d'énergie bloquées et d'améliorer la flexibilité.

Un parcours

Nim a passé son enfance dans une ville située à 400 km à l'est de Bangkok. Ses parents, agriculteurs, ont cultivé du riz et un de ses frères poursuit dans la branche. Après sa scolarité, elle a travaillé dans divers domaines et dans plusieurs endroits de Thaïlande. Elle a aussi « hérité » de quelques dons pour « soigner les gens » par l'intermédiaire de sa grand-mère. Cette dernière l'a initiée petit à petit à l'art délicat et subtil du massage. Elle lui a montré comment reconnaître et sentir des tensions et elle lui a indiqué les clés pour soulager ces maux. Nim se sent fort à l'aise dans ce job où elle a le sentiment d'être très utile.

Arrivée en Suisse il y a 8 ans avec son petit garçon, elle s'est mariée et elle a occupé d'abord la fonction de femme de ménage, tout en concoctant en parallèle des mets thaïlandais pour des privés. Quand elle a eu l'opportunité de travailler dans les soins, elle est retournée à Bangkok pour suivre avec succès une formation appropriée, ponctuée par l'obtention de trois certificats reconnus. Elle a ensuite été collaboratrice pendant près de 2 ans dans un cabinet de massage, avant de se mettre à son compte.

Au début, certaines découvertes de « son nouveau pays » et de ses traditions locales l'ont quelque peu surprise, mais sachant que c'est au « visiteur » de faire un effort pour l'intégration, elle s'y est pliée de bonne grâce ! Au quotidien, Nim est soucieuse que « tout » se passe bien. Curieuse, elle se sent bien dans la nature et apprécie les couleurs vertes de nos campagnes, elle arpente les forêts à la recherche de champignons, la neige et les montagnes « l'intriguent » par leur « puissance » et certaines températures « frisquettes » la surprennent encore. En plus des liens qu'elle a créés ici, elle reconnaît avoir la chance de disposer d'un cercle d'amies thaïlandaises résidant dans la région.

Le salon et les soins

Les couleurs, entre blanc, beige et mauve, sont douces et chaudes à la fois. Une musique d'ambiance thaïlandaise « berce » les convives. Aux murs, Nim a suspendu des images stylisées de son pays : feuilles en forme de cœur, fleurs blanches, éléphants ou visage de Bouddha. Tout est conçu pour que les soins relaxants aux pieds, aux jambes, au dos, avec ou sans huiles essentielles soient efficaces. La durée des massages peut varier de 30 à 90 minutes, tout dépend des désirs des personnes intéressées par cette approche. Ce n'est pas un hasard si le salon porte le nom de « Baan Sabai », puisqu'il



signifie en thaï, « la maison où on se sent bien », ce qui correspond à la volonté de Nim de « déstresser » tous ses patient(e)s. Enfin, il est aussi possible de se procurer des abonnements pour 5 ou 10 séances.

Avenir

A titre personnel, Nim espère que son intégration dans la région se poursuive de manière aussi positive que celle rencontrée depuis les débuts. Par rapport à « Baan Sabai », elle souhaite que la population de Penthaz puisse profiter de son savoir-faire, de ses compétences et que les liens ainsi noués avec les client(e)s soient fort positifs, ce qui lui ferait amplement plaisir. Ainsi, elle vous accueillera sur rendez-vous et avec le sourire qui caractérise les Thaïlandais !

Coordonnées

Institut Baan Sabai
Route de la Gare 32
1305 Penthaz
078 827 13 75

baan.sabai@hotmail.com

www.baansabai-thai.ch

Nim Kunanya Yodsing
reçoit sur rendez-vous.

E-changez! Devenez famille d'accueil!

YFU

Partager votre vie au quotidien est la forme d'échange la plus enrichissante et constitue une expérience unique et fructueuse pour toutes les personnes impliquées. Ouvrez votre foyer et votre cœur à un ou une jeune étudiant(e) qui souhaite découvrir notre pays et notre mode de vie, vous apprendrez autant grâce à lui, que lui grâce à vous !

En août prochain, environ 60 jeunes du monde entier vont vivre l'expérience d'un échange en Suisse. YFU Suisse recherche des familles romandes et suisses allemandes ouvertes et prêtes à vivre cette expérience enrichissante. Les jeunes qui participent à un échange avec YFU ont généralement entre 16 et 18 ans et viennent principalement des Etats-Unis, d'Allemagne, de Suède mais aussi parfois d'autres pays du monde (Brésil, Estonie, Equateur, Finlande). Notre programme est l'échange d'une année (d'août à juillet) qui permet une expérience approfondie. Les jeunes fréquentent le gymnase le plus proche durant cette période.

YFU offre aux familles et aux jeunes un encadrement personnel

pendant toute la durée de l'échange. Des responsables formés spécialement ainsi que des collaborateurs YFU veillent à ce que le séjour se déroule le mieux possible.

L'ouverture, la motivation et la chaleur humaine sont les principales exigences pour devenir famille d'accueil. Il faut ajouter, bien sûr, les repas et un lit mais pas nécessairement une chambre individuelle. Toutes les familles sont les bienvenues : aussi bien les familles monoparentales que les couples sans enfants peuvent accueillir. De plus, un engagement professionnel important n'est pas un obstacle à l'accueil. Le jeune participera à la vie quotidienne et il deviendra ainsi un membre de la famille. Il sera soutenu dans ses efforts par la famille d'accueil et par YFU.

Intéressé(e) ? Obtenez des informations complémentaires sur www.yfu.ch/accueil et contactez-nous sans engagement au 026 466 11 11 ou par mail à romandie@yfu.ch.

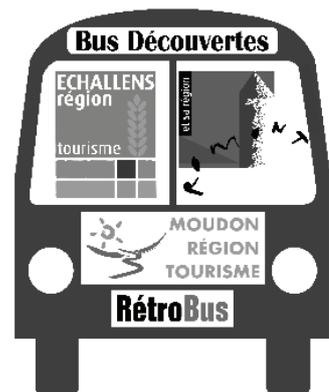
Bus Découvertes 2015

Office du tourisme Echallens région www.echallens-tourisme.ch

Le principe est simple, un billet pour la journée et vous voilà libre de voyager, de vous arrêter et de reprendre le bus où vous le souhaitez.

Cette année, 3 boucles à thème seront desservies toute la journée, chacune à deux dates différentes.

Des guides et conteurs seront présents dans et hors du bus afin d'animer les différents parcours.



6 juin, 25 juillet et 8 août :

ArtEdifices boucle Venoge (Echallens - Villars-le-Terroir - Penthéraz - Goumoens/Ville - Oulens - Bettens - Penthaz - Penthalaz - Vufflens - Mex - Bioley-Orjulaz - Assens - Echallens) avec des artistes exposant dans les églises du Gros-de-Vaud.

4 juillet et 5 septembre :

Histoires et châteaux (Moudon - Lucens - Romont - Mézières FR - Oron - Rue - Bressonnaz) avec des conteurs qui évoquent des anecdotes sur les paysages traversés, sur les châteaux jalonnant le parcours et un conte au Vitromusée.

27 juin, 18 juillet et 22 août :

ArtEdifices boucle Broye (Moudon - Neyruz - Denezzy - Correvon - Thierrens « Brigands » - St-Cierges - Bercher - Pailly - Essertines - Vuarrens - Fey - Peyres-Possens - Chapelle-sur-Moudon - Moudon) avec principalement des idées de randonnées pédestres et cyclistes. Un guide fera quelques commentaires sur le parcours.

Courrier des lecteurs

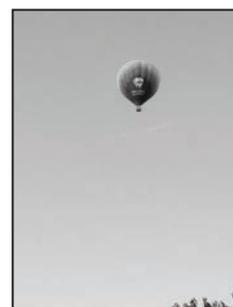
Famille Privet

Bonjour

J'espère que vous accusez bonne réception des photos de la montgolfière qui a eu très chaud ce samedi [ndlr: 4 juillet 2015] soir aux alentours des 20h (à moins que son pilote ait eu une totale maîtrise de son convoi et qu'il ait souhaité faire sa pub).

Nous avons vu arriver 2 montgolfières, l'une d'elle a été comme happée dans le vallon, sans courant, elle est d'abord arrivée entre les rues des Maisons Neuves et l'Ancienne-Poste pour remonter à la rue JJ Porchat, puis à nouveau est remontée légèrement pour se reposer derrière la grande ferme. Enfin, pour le plus grand soulagement de tous, elle est repartie rejoindre son acolyte. Bon vent à eux.

Meilleures salutations de la famille Privet



Ouverture de la Chenoille

Nadia Cwetanski, responsable de la Chenoille



Chers Parents,

J'ai le plaisir de vous annoncer l'ouverture pour le 24 août 2015 d'une

Unité d'Accueil Pour Ecoliers
« Les Moussaillons »

Elle se situera au-dessus de la garderie La Chenoille.

Elle se composera de 12 enfants de 1P / 2P. L'ouverture est prévue de 6h30 à 18h30.

Si vous êtes intéressés, les inscriptions sont ouvertes auprès de la Responsable Mme Nadia Cwetanski.

Pour plus d'information: www.ajerco.ch / 021 861 16 76



Une saison bien remplie pour le FC Venoge

Le comité du FC Venoge

La saison sportive 2014/2015 s'achève sur fond d'apothéose pour le FC Venoge avec une participation aux finales cantonales de Graines de Foot pour les juniors E1. Avant cela, les trois équipes d'adultes avaient bouclé leurs championnats respectifs sur autant de satisfactions pas forcément toutes acquises dès le départ.

L'équipe fanion du FC Venoge, qui évolue dans le groupe 3 du championnat de 3^{ème} ligue vaudoise, a connu une saison en deux actes. Lancé par un naufrage inaugural, qui rappelait la triste histoire d'un célèbre paquebot, le premier tour de la première équipe fut trop inconstant pour prétendre embêter les quatre ogres du groupe qui lorgnaient ouvertement sur les deux premières places qualificatives pour les finales de promotion dans l'élite du football vaudois (2^{ème} ligue).

La position à Noël en milieu de classement permettait autant l'espoir de rester au contact du wagon de tête que l'angoisse d'être aspiré dans les profondeurs. Grâce à un second tour remarquable et beaucoup plus régulier, c'est bien le premier scénario qui allait se réaliser et voir les hommes de Luis Rodrigues et Olivier Junod tenir le rythme d'un potentiel finaliste. Le point d'orgue de cette seconde phase aura sans nul doute été la victoire 2-0 à domicile contre le FC Vallorbe-Ballaigues qui n'avait alors plus perdu en championnat depuis 28 rencontres. Terminant sur une belle 5^{ème} place, le staff de la première équipe est désormais déjà tourné vers la saison 2015/2016 pour une reprise prévue le 6 juillet déjà.

La deuxième équipe a de son côté parfaitement joué son rôle de poumon du club en entretenant une ambiance constante et une moyenne de présences aux entraînements très élevée pour ce niveau de jeu (18). Composée de clubistes engagés et de jeunes joueurs qui enregistrent leurs premières expériences en actifs, l'équipe menée par Jérôme Hartmann rejoint à Noël par Carlos Froes a pourtant connu une saison pénible à lutter contre la relégation du début à la fin.

C'est en effet lors de l'ultime match de la saison du côté de Payerne que la deux a définitivement validé son maintien en 4^{ème} ligue, si important pour le club dans sa volonté d'offrir des paliers entre compétition et football plaisir pour chacun de ses membres actifs. L'objectif est donc atteint mais le travail ne fait que commencer pour un groupe dont les qualités devraient permettre un classement largement meilleur. Jérôme Hartmann prenant la direction des seniors et Carlos Froes ne pouvant pas assumer le rôle d'entraîneur titulaire pour raison professionnelle, le comité est à la recherche d'un entraîneur expérimenté, formateur dans l'âme et conscient de ce que représente une deuxième équipe pour reprendre le flambeau. Avis aux amateurs !

Que dire ensuite de nos seniors 30+ ! Après une saison 2013/2014 extrêmement difficile avec un contingent réduit, l'été dernier a réservé de belles surprises avec de nouvelles arrivées et des retours au jeu qui ont fait grimper

le nombre de joueurs disponibles à plus de 30. Le hasard ayant bien fait les choses, le nouveau groupe pouvait s'appuyer sur autant de qualités footballistiques que sur une ambiance au beau fixe.

Ces ingrédients ont donc permis à la mayonnaise de prendre et de voir nos seniors réaliser un championnat magnifique dont le classement final offre aux joueurs, staff et club une promotion dans le groupe Élite et les titres de champion du groupe 2 et champion vaudois de la catégorie avec 52 points. Nos anciennes gloires ont donc montré l'exemple avec le souhait avant tout que perdure cette magnifique entente seule capable d'entretenir le plaisir de jouer ensemble dans une catégorie où le niveau sera plus élevé. Un grand merci à Giovanni Genna, entraîneur désormais à la retraite, qui laisse sa place à Jérôme Hartmann tout en poursuivant son mandat de chef des lotos au comité directeur du club.

Enfin ce résumé serait incomplet sans relever les efforts importants consentis pour soutenir la formation et la relève dans le cadre de la section juniors dirigée par Claude Privet.

Cette dernière est d'abord composée des catégories de petits où l'effet de la coupe du monde brésilienne de 2014 se fait encore sentir. Avec une école de football comptant plus de 30 enfants et les deux fois deux équipes de F et de E, la formation de base connaît donc un afflux de petits Messi et Ronaldo qui nécessite d'importants moyens d'encadrement au travers de formateurs/éducateurs à recruter et à maintenir sur la durée.

Les catégories de moyens à grands entre les D, C et B jouent quant-à-elles sous le nom de Mormont-Venoge, résultat d'une convention réunissant les jeunes des FC Venoge et La Sarraz/Eclépens. Cette collaboration doit permettre de disposer d'un secteur formation capable d'alimenter les équipes actives évoluant, pour les deux clubs, entre la 2^{ème} ligue interrégionale et la 5^{ème} ligue. De quoi offrir quasiment toutes les catégories de jeu du football amateur en fonction des ambitions de chacun.

Le défi est donc immense avec un investissement qui ne peut être un succès que si stable et constant dans le temps à l'image de ce qu'a réalisé le FC Pied-du-Jura. Le FC Venoge peut compter dans cette entreprise avec le soutien de sa confrérie, riche d'environ 70 membres, qui par sa participation permet d'offrir un cadre de plus en plus propice vers l'évolution d'un maximum de joueurs «du coin», formés au club, au sein de ses équipes d'actifs. Remerciements également vers les autorités communales des trois villages que réunit le FC Venoge qui par leur écoute et soutien permettent à tous les footballeurs de la région de disposer d'infrastructures que beaucoup de clubs nous envient.

Ne reste donc plus que le vœu pieux de faire comprendre à un certain nombre de parents démissionnaires que le FC Venoge, à l'instar d'autres associations sportives, n'a pas vocation d'être une garderie et ne touche pas de subsides



Les seniors du club, champion de groupe et champion vaudois promus dans la catégorie Élite.

de l'Etat en ce sens. Le large bénévolat pratiqué tout au long de la saison est donc parfois mis à l'épreuve de la tolérance et du respect en vous garantissant qu'il n'y a pas meilleur satisfaction pour nous et vos enfants que de vous voir nous entourer et nous soutenir dans une relation où le plaisir de l'enfant est notre objectif commun. ABE.

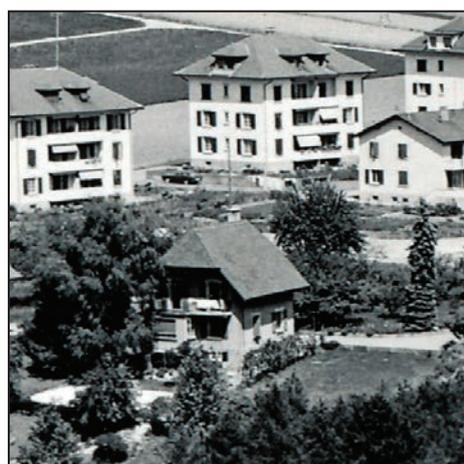
Pour terminer un grand merci à toutes celles et ceux, sans les nommer au risque certain d'en oublier, qui s'investissent et s'engagent de près ou de loin pour soutenir le FC Venoge. Un très bel été à tous et rendez-vous la saison prochaine.

Reconnaissez-vous ces endroits ?

Le Cancanier



Vue d'ensemble en dernière page



Protection solaire chez les enfants

Isabelle Gay-Crosier, pharmacienne

La peau des enfants est encore plus sensible que celle des adultes aux rayonnements UV. Elle est plus mince et plus claire. Les parents doivent en être conscients et protéger les enfants dès la naissance.

Les coups de soleil et les expositions répétées avant 15 ans, sont l'une des premières causes du développement de mélanomes à l'âge adulte. On estime que 80 % de l'exposition au soleil pendant une vie se fait avant 18 ans. **La plupart des cancers de la peau qui se développent chez l'adulte, se forment avant l'âge de 10 ans**, quand l'enfant prend des coups de soleil. D'où la nécessité d'une vraie prise de conscience et de l'adoption de mesures simples et efficaces pour protéger les enfants du soleil.

On diagnostique en Suisse 2400 personnes avec un mélanome, et 300 personnes en décèdent. Il faut pour cela éviter les coups de soleil à tout prix.

Etre bronzé n'est pas un signe de bonne santé et ne protège pas contre les coups de soleil. Avec cinq coups de soleil, le risque de voir apparaître tôt ou tard un mélanome est doublé.

La ligue suisse contre le cancer recommande:

Pour les enfants de 0 à 1 an:

- éviter le rayonnement solaire direct, donc rester à l'intérieur ou à l'ombre pendant les heures du milieu de la journée, faire attention à la réverbération de l'eau ou de la neige.
- s'il n'est pas possible d'éviter le soleil, appliquer les recomman-

datations pour les enfants de 1 à 6 ans.

Pour les enfants de 1 à 6 ans:

- privilégier l'ombre au soleil
 - de mai à août, éviter l'exposition au soleil de 11 h. à 15 h.
 - faire porter des vêtements qui couvrent les épaules et un chapeau, même lors des baignades.
 - faire porter des lunettes de soleil
 - appliquer une crème solaire avec un indice d'au minimum 30 et qui protège aussi bien des UVA que des UVB, deux fois, la première fois 30 minutes avant de sortir, la deuxième fois 15 minutes avant l'exposition au soleil; ne pas oublier d'en remettre après une baignade.
 - si vous devez appliquer aussi un antimoustiques, appliquez-le encore 15 minutes après la deuxième application de crème solaire.
- Il n'est jamais trop tôt pour se soucier de la santé du futur adulte qu'est notre enfant! La prévention est encore le meilleur moyen.



Retraite au Monastère de Bosé

Du samedi 19 au lundi 21 septembre juin 2015

André Perrenoud, pasteur

Près d'Ivrea dans le nord de l'Italie la communauté monastique de Bose est l'une des rares communauté œcuménique (catholiques et protestants) et mixte (moines et moniales), fondée dans les années 60 sous l'impulsion du concile Vatican II, par Enzo Bianchi.

Elle compte actuellement près d'une centaine de soeurs et de frères !

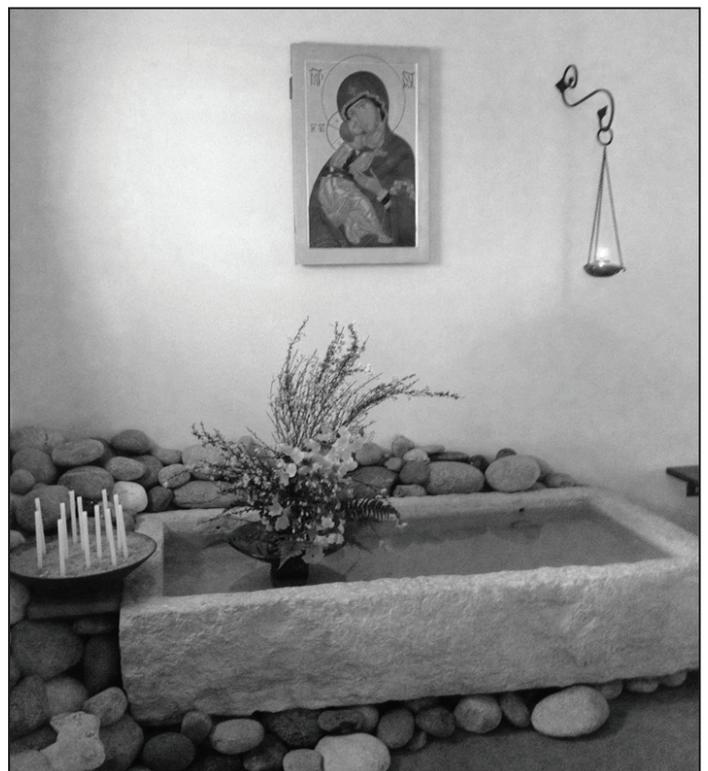
Nous y serons accueillis et conduits dans la méditation et le recueillement par l'un d'eux. Intéressés ?

Signalez-vous sans attendre, il reste quelques places :

Madeleine Roulet, Etangs 7, Penthalaz,

Tél. 021 861 48 58, rouletmadeleine@yahoo.fr

Bienfaisante atmosphère de paix et de bonheur, à l'église du Monastère de Bose (Ivrea, Italie) ►



Agenda de la commune

Memento

12 septembre 2015

Repas de soutien organisé par La Sauce

3 octobre 2015

Repas de soutien organisé par le Hockey club

23 octobre 2015

Match aux cartes organisé par la Jeunesse

31 octobre 2015 et 1er novembre 2015

Lotos organisés par l'USL

14 novembre 2015

Fête de la paroisse organisée par la Paroisse Penthalaz Penthalz Daillens

27 et 28 novembre 2015

Soirées annuelles du FSG

5 décembre 2015

Marché artisanal organisé par le GAAP

*Annoncez vos manifestations :
lecanancier@penthalaz.ch*

Cultes

A l'église

- 12 juillet, cène
- 23 août
- 20 septembre, cène (Jeûne fédéral)
- mardi 3, mercredi 11, jeudi 19 novembre, 19h30, trois cultes « tous âges » en semaine, pour célébrer et se rencontrer entre générations

Au Foyer

(Avec café après-culte)

- 6 septembre
- 27 septembre, avec l'aumônerie régionale de jeunesse et les catéchumènes
- 4 octobre, culte paroissial d'ouverture du catéchisme, avec « p'tit déj » offert dès 9h15
- 1er novembre, cènes (dimanche de la Réformation)

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalz, à Daillens ou dans la région : voir le journal Bonne Nouvelle, les vitrines des églises et du foyer, ou encore le site internet de la paroisse : penthalaz.eerv.ch

Paroisse Catholique

Programme des activités sur le site de la paroisse Saints Pierre et Paul : www.cath-vd.ch/-Paroisse-de-Cossonay. Ou au secrétariat, les lundi et vendredi après-midi, 021 535 64 84

Téléphones et horaires d'ouverture de l'administration communale

Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal, Bourse communale et Service technique

- Tél. 021 863 20 50

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

- Tél. 021 863 20 50/3

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

Jubilaires

Isabelle Hautier, Syndique

50 ans de mariage :

Huguette et François Delessert le 2 avril

Marie-Anne et Jean-Pierre Vuille-Bille le 28 mai

Olga et Alfred Fritz le 25 juin

A fêté ses 90 ans

Clairette Gacond, le 23 juin



Horaires d'ouverture de la déchetterie toute l'année

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Numéros d'urgence

Police : 117

Sapeurs-pompiers : 118

Ambulances : 144

Intoxications : 145

REGA : 1414

Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133

Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

L'ouvrier au village

Extrait de l'ouvrage de Mme Denise Francillon « L'Ouvrier au village », partie 4

Georges Badoux

Plusieurs conflits opposant la direction de l'usine à l'autorité communale s'ensuivent, liés entre autres à la consommation d'eau et aux montants des impôts payés.

« Ces conflits, tous liés à des facteurs économiques, sont l'expression de phénomènes complexes, dialectiquement engagés vers un changement de société. La paysannerie bourgeoise, qui jusque là avait été maîtresse de son domaine, s'appuyait sur d'anciennes valeurs d'honnêteté, de justice qui pourraient se résumer ainsi : l'individu se doit autant à la communauté qu'à lui-même et de ce fait, son salaire ou son bénéfice doit être réparti équitablement entre les deux parties. Ainsi donc, un franc était un franc, comme en témoigne cette note du 26 août 1903, demandant à la Société Aubert Grenier et Cie de payer l'impôt personnel dû par leur employée, fr.1.-, somme qu'elle devait par arrêté d'Etat..

La crise politique

Le conflit autour de la question de la fourniture d'eau à l'usine, provoque une crise politique qui a ses effets sur les élections de 1921 notamment. Elles se déroulent sur deux jours ; le dimanche soir, après 7 tours de scrutin, on a seulement réussi à nommer cinq municipaux dont l'un se désiste le lendemain. Il semble que l'on ait eu de la peine à trouver un syndic ! Finalement, le lundi, Alexis Epars est nommé au deuxième tour. Il est en effet difficile de remplacer Georges Epars qui a été élu dès 1909, chaque fois à une forte majorité.

Mais le 17 décembre 1921, un recours est déposé par 14 électeurs de Penthalaz contre ces élections ; le Conseil d'Etat les valide cependant et l'on procède enfin à l'installation de la Municipalité. Cette crise au sein de la commune fait donc ressortir les problèmes de clans et provoque des tensions internes au village. En fait, le réel conflit se situe ailleurs ; il met aux prises les autorités communales avec une force économique à laquelle elles ne s'étaient jamais

confrontées. Tous les arguments étiques qui permettaient à la communauté de s'autogérer – sens des responsabilités sociales, équité – ont rapidement dû être remplacés par ce que j'ai appelé la politique du compromis, avec ses contrats où chaque partie est censée faire des concessions.

Le changement politique

A tous ces événements, s'ajoute l'arrivée de 34 ouvriers au Conseil général de 1918 à 1919. La grève générale bien que non suivie par les ouvriers domiciliés à Penthalaz, a certainement provoqué cette volonté d'influer sur la politique locale. Tout se passe comme si le mouvement ouvrier avait pris la mesure de sa force et de ses droits qu'il n'avait pas exercés faute de temps principalement.

Désormais, la communauté paysanne doit compter avec les ouvriers et les employés lors des élections communales et dans la gestion du patrimoine. Cette confrontation met en cause la suprématie de la société paysanne. Celle-ci se défend en se protégeant ; elle dépose, lors des élections de 1925, une liste radicale démocratique qui comprend une majorité de paysans, un ouvrier et un architecte. Tous sont élus et la résurgence des clans qui s'est manifestée quatre ans auparavant est évitée par cette pratique qui permet à la paysannerie de se maintenir majoritaire plusieurs années encore, bien que la population ouvrière soit en constante augmentation.

Les ouvriers de Penthalaz, qui s'étaient tenus à l'écart de la vie politique pendant vingt ans, ont su s'imposer peu à peu sans entrer en conflit avec l'ancienne bourgeoisie locale, reconnaissant certainement dans la direction traditionaliste de la commune une part d'eux-mêmes. Si tel n'avait pas été le cas, des conflits auraient surgi, ne permettant pas à la paysannerie de se maintenir au pouvoir. (à suivre)



◀ Collection de la famille de Madame Monique Chollet, Penthalaz